

CULTURE BAS • SAINT • LAURENT

Rimouski, le vendredi 7 juin 2019

À :
Commission de l'aménagement du territoire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage. Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
cat@assnat.qc.ca

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Déposé le : 2019-06-13

N° : CAT-047

Secrétaire : P. Garnet

Objet :

Résolution 1764 du conseil d'administration de Culture Bas-Saint-Laurent au sujet du projet de loi privé n° 202

Monsieur, Madame,

La Coopérative de solidarité Paradis est un organisme culturel majeur au Bas-Saint-Laurent. Fondé il y a près de quinze ans, elle est aujourd'hui à un moment charnière de son histoire alors que son projet de relocalisation au centre-ville de Rimouski dépend du projet de loi privé n° 202 déposé par la Ville de Rimouski à l'Assemblée nationale il y a quelques jours.

Pour Culture Bas-Saint-Laurent, la Coop Paradis est un acteur clé du développement culturel rimouskois et régional. La Coop est un modèle unique au Québec et en étroite cohérence avec les spécificités de la culture régionale. En plus de rassembler 17 organismes culturels* de toutes les disciplines, elle diffuse des spectacles professionnels et communautaires et dirige des projets rassembleurs variés. Au centre des besoins du milieu en matière de développement culturel et communautaire, elle offre des équipements et des expertises variées à ses membres et à la collectivité, elle développe également des services partagés structurants. Récemment inscrite au Répertoire culture-éducation du ministère de la Culture et des Communications, elle coordonne des activités culturelles de qualités pour les milieux scolaires en étroite collaboration avec ses membres. Pour le milieu culturel, elle est un espoir de collectivisation des ressources, d'attractivité et de rétention des travailleurs culturels et des artistes. Elle est reconnue comme un modèle innovant partout au Québec. Par contre, l'immeuble dans lequel se trouve la Coopérative est dans un état lamentable. L'avenir de la Coopérative dépend de plus en plus de la réalisation de son projet de relocalisation au centre-ville de Rimouski. Récemment, une

grande mobilisation du milieu culturel, mais surtout de la population a prouvé l'appui des Bas-Laurentiens pour ce projet de relocalisation.

Récemment, un projet de loi privée a été déposé par la Ville de Rimouski. L'organisme en est maintenant à son 4e accord de principe avec le MCC pour le projet et la Coopérative est bien prête à passer à l'action. Dès que la loi privée sera approuvée, plusieurs équipes de professionnels ont déjà prévu faire les études nécessaires pour évaluer le site prévu de la relocalisation et mener à bien le processus.

Ainsi, nous souhaitons un appui positif de l'Assemblée nationale au projet de relocalisation de la Coopérative Paradis et donc, au projet de loi privé n° 202 déposé.

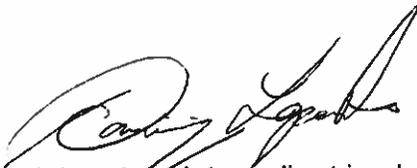
Sincères salutations.

Culture Bas-Saint-Laurent

Résolution 1764 :

Par cette résolution, Culture Bas-Saint-Laurent appuie à l'unanimité le projet de loi privé n° 202 afin de faciliter la relocalisation de la Coopérative Paradis au centre-ville de Rimouski pour le bien de l'ensemble de la communauté bas-laurentienne.

Proposée par : Julie Boivin, présidente de Culture Bas-Saint-Laurent
Appuyé par : Tom Jacques, administrateur



Dominique Lapointe, codirectrice de Culture Bas-Saint-Laurent
88, rue Saint-Germain Ouest, bureau 104
Rimouski (Québec) G5L 4B5
Tél. : 418-722-6246 poste 4
dominique.lapointe@culturebsl.ca

Culture Bas-Saint-Laurent a pour mission d'œuvrer au développement et au rayonnement du milieu culturel bas-laurentien par de la formation, de l'accompagnement, de la promotion, de la veille et de la concertation.